



SOCIÉTÉ DES AMIS
DE VERSAILLES

Bulletin d'inscription – Lacs Italiens

À retourner complété et signé à : BOUGAINVILLE VOYAGES
contact@bougainville-voyages.fr / 28 route du Château 41400 Monthou-sur-Cher

Dates : Du mardi 8 au samedi 12 octobre 2024

Prix : 2 420 € par personne (en chambre à partager) sur une base de 18 participants

Supplément en chambre individuelle : 335 €

Don minimum : 200 € par personne à régler séparément, directement à la Société des Amis de Versailles, par chèque à l'ordre de *la Société des Amis de Versailles* ou par carte bancaire sur le site internet. Un reçu fiscal vous sera délivré. Ce don permettra de financer un projet de restauration ou d'acquisition de la Société des Amis de Versailles.

Voyageurs

Nom et prénom doivent être ceux de la pièce d'identité. Photocopie de la pièce d'identité à transmettre à l'inscription

1^{er} participant M Mme

NOM :

Prénom :

Né(e) le : / /

Nationalité :

Téléphone :

Email :

Adresse complète :

Régime particulier et allergies :

Personne à prévenir en cas d'urgence (nom et téléphone) :

2^e participant M Mme

NOM :

Prénom :

Né(e) le : / /

Nationalité :

Téléphone :

Email :

Adresse complète :

Régime particulier et allergies :

Personne à prévenir en cas d'urgence (nom et téléphone) :

Type de chambre

Chambre double à 1 grand lit

Chambre individuelle

Chambre à 2 lits à partager avec

Assurance

Les garanties et conditions générales des contrats d'assurance optionnels proposés sont indiquées en page 3 de ce bulletin d'inscription.

Annulation 60 € par personne Oui Non

Multirisques 90 € par personne Oui Non

Règlement

Règlement d'un acompte de **700 € par personne** à l'inscription (hors assurance). Le solde vous sera demandé 30 jours avant le départ. N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez échelonner les paiements.

Je joins un chèque

Je souhaite faire un virement

Je souhaite régler par carte bancaire dans ce cas un lien de paiement internet sécurisé vous sera envoyé par email.

Signature

Je soussigné(e) _____ agissant pour moi-même et pour le compte des personnes inscrites, certifie avoir pris connaissance du devis de l'organisateur sur le programme détaillé, des conditions générales de vente du voyage et des garanties des assurances optionnelles figurant en pages 2 et 3 et déclare en acceptant les conditions particulières et les conditions d'annulation.

Fait à

le / /

Signature

Conditions Générales de vente

Inscription et paiement

Toute inscription doit être confirmée par la validation de votre bulletin d'inscription. Elle doit être accompagnée d'un acompte dont le montant est précisé sur le bulletin d'inscription. Pour certains voyages soumis à des conditions particulières d'annulation, un deuxième acompte dont le montant est mentionné dans notre programme détaillé vous sera demandé. Le solde du voyage devra nous parvenir au moins 30 jours avant le départ (sauf mention contraire du programme). Si votre solde ne nous est pas parvenu dans les délais requis, votre inscription sera annulée et soumise aux conditions d'annulation.

Frais d'annulation

Toute annulation de votre part devra nous être notifiée dans les plus brefs délais par téléphone et confirmée par e-mail ou courrier. Les versements effectués seront remboursés selon les conditions mentionnées ci-dessous (sauf conditions particulières mentionnées dans le programme détaillé) hors frais de visa et d'assurances facultatives non remboursables : au-delà de 40 jours avant le départ : somme forfaitaire de 100 € par personne ; entre 40 et 31 jours : acompte non remboursable ; entre 30 et 15 jours : 50 % du prix du voyage ; entre 14 et 8 jours : 80 % du prix du voyage ; moins de 8 jours du départ : 100 % du prix du voyage.

Aucun remboursement n'est effectué dans les cas suivants : non-présentation aux heures et lieux de convocation ; interruption de voyage, sauf si cette interruption intervient du fait des organisateurs ; absence de documents de voyages (passeports, visas, certificats de vaccination, etc.). Dans ces cas, le participant s'expose à perdre tout ou partie de son voyage. Les dépenses engagées pour lui faire rejoindre le groupe ou pour sa prise en charge en cas d'impossibilité de continuer normalement le voyage sont à sa charge. L'interruption du voyage du fait du client ne peut donner lieu à aucun remboursement.

Pour tout billet d'avion émis à l'avance que ce soit à la demande du client ou en raison de la politique de certaines compagnies aériennes pour certains types de tarifs, il sera facturé des frais d'annulation égaux à 100 % du prix du billet quelle que soit la date d'annulation. De même, certaines prestations ne sont pas remboursables (billets de spectacle, prestation prise individuellement en plus du séjour de groupe...).

Annulation - Modifications

En cas d'annulation par l'organisateur de voyage, les délais légaux sont de 21 jours avant le départ pour les voyages dont la durée dépasse six jours, 7 jours avant le départ pour les voyages dont la durée est de deux à six jours, 48 heures pour les voyages ne durant pas plus de deux jours. Nous nous efforcerons de vous informer environ 30 jours avant le départ. Dans ce cas nous vous rembourserions intégralement les sommes que vous auriez versées sans autres indemnités ou nous vous proposerions un report sur un voyage de votre choix.

En dehors des circonstances liées à la sécurité des voyageurs, certains cas de force majeure, événements extérieurs ou indépendants de notre volonté, ou contraintes d'ordre technique, tels que : modification des horaires de transport, retard, grèves, surréservation, manifestations culturelles, événements politiques, conditions climatiques, etc., peuvent nous conduire à modifier nos programmes sans que notre responsabilité soit engagée. Les sommes correspondant aux prestations non fournies et non remplacées seraient remboursées à l'exclusion de tous dommages et intérêts.

Assurances

Pour votre confort et votre sécurité nous vous conseillons de souscrire une assurance multirisque annulation / bagages / interruption de voyage. Tous les passagers doivent s'assurer qu'ils sont médicalement, physiquement et/ou psychologiquement aptes à voyager. Nous nous réservons le droit de ne pas accepter un participant ne présentant pas les aptitudes ou l'autonomie nécessaires à un voyage en groupe, ou les capacités physiques pour effectuer les visites nécessitant des déplacements à pied. De même nous pouvons refuser qu'un participant poursuive le voyage si son comportement mettait en danger sa propre sécurité ou celle du groupe.

Responsabilité

Notre société dispose d'une assurance responsabilité civile professionnelle. Toutefois, elle peut s'exonérer de tout ou partie de sa responsabilité en apportant la preuve que l'inexécution ou la mauvaise exécution du contrat est imputable soit au client, soit au fait imprévisible et insurmontable d'un tiers étranger à la fourniture des prestations prévues au contrat, soit à un cas de force majeure. Notre responsabilité se limite aux seules prestations incluses dans le forfait. Toute prestation achetée sur place, quelle que soit l'entité ou la personne ayant vendu cette prestation, ne rentre pas dans le cadre du voyage organisé. De même si vous avez réservé un vol ou un pré et post-acheminement par vous-mêmes, tous frais liés à une modification ou un retard de vol ne peuvent engager la responsabilité de Bougainville Voyages pour une prise en charge de ces frais. Le transporteur n'assume aucune responsabilité pour les correspondances.

Prix

Les prestations incluses et non incluses sont mentionnées dans le programme détaillé de chaque voyage.

Les prix indiqués sont établis en fonction des données économiques (cours des devises, coût du transport et des carburants, des taxes et redevances) en vigueur lors de l'établissement du programme ; et calculés sur un nombre de participants minimums.

- supplément petit groupe : en cas de nombre insuffisant de participants, nous pouvons soit annuler le voyage sans frais, soit appliquer le supplément mentionné dans les informations détaillées du voyage, pour permettre sa réalisation avec un nombre inférieur de participants.

- révision de prix : conformément à la loi, une variation des taux de change, ainsi qu'une augmentation sensible des tarifs aériens et ferroviaires, des taxes aériennes, du coût des carburants pour les transports aériens et maritimes, peuvent nous amener à augmenter le prix de nos voyages. Cette augmentation ne pourrait en aucun cas excéder 8 % du prix du voyage et vous en seriez avisés au minimum vingt jours avant le départ. Les réajustements de prix pour variations du cours des devises ne s'apprécient que sur la part des prestations facturées en devises. Le taux de change de référence des voyages susceptibles d'être affectés par une variation des devises est indiqué dans l'information détaillée.

Hébergement

Les noms des hôtels sont donnés à titre indicatif. Si un changement, indépendant de notre volonté, devait intervenir, le groupe serait hébergé dans des établissements de catégorie similaire. Le prix des voyages s'entend sur la base de chambre double. L'Agence ne peut garantir l'occupation d'une chambre double pour toute inscription individuelle. Elle peut donc être amenée à demander au dernier participant inscrit d'acquiescer le supplément chambre individuelle en lui laissant la possibilité d'annuler son inscription. Les chambres individuelles font l'objet d'un supplément imposé par l'hôtelier et elles sont généralement en nombre limité.

Formalités

Le voyageur doit être en possession des documents d'identité (carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité), visas, autorisations et autres documents (notamment sanitaires) exigés par les autorités des différents pays où doit se dérouler le voyage. Les formalités indiquées dans les programmes détaillés concernent les ressortissants français. Pour toute autre nationalité, il appartient au voyageur de se renseigner auprès des autorités consulaires pour effectuer les formalités nécessaires à l'entrée dans le pays.

Protection de vos données personnelles

L'Agence n'utilisera les informations fournies sur les bulletins d'inscription que pour les besoins internes de gestion administrative. Elles ne feraient l'objet de communications extérieures que pour satisfaire des obligations légales, réglementaires ou conventionnelles, nécessaires à la réalisation du voyage. Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, modifiée le 20 juin 2018, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de vos données.

Garant et Assureur de Bougainville Voyages

Garantie financière A.P.S.T. : 15, avenue Carnot - 75017 Paris

Assureur Responsabilité Civile et Professionnelle : Contrat n°4202 7322 / 0001 chez Groupama Paris Val de Loire, 2 avenue de Châteaudun – CS 51319 – 41013 Blois Cedex / Siège social : 161, avenue Paul Vaillant-Couturier – 94250 Gentilly



Bougainville
VOYAGES

Bougainville Voyages - SAS au capital social de 8 000 €

28 route du Château - 41400 Monthou-sur-Cher

Tél : 0033 6 24 63 14 04 / email : contact@bougainville-voyages.fr

Certificat d'immatriculation : IM041200002 / R.C. : Groupama / Garantie financière A.P.S.T.

R.C.S. Blois : 885 184 655 (00011) / Code APE 7911Z

TVA Intracommunautaire : FR12885184655



VOS GARANTIES EN SYNTHÈSE

PRESTATIONS	MONTANTS TTC maximum par personne	Multirisque "Confort"	Annulation "Confort"	Sports et loisirs
ANNULATION DE VOYAGE				
<ul style="list-style-type: none"> Maladie grave, accident corporel grave ou décès Annulation en toutes causes justifiées Annulation en cas d'attentat ou de catastrophe naturelle survenant à destination Annulation en cas de grève du personnel de la compagnie aérienne 	<ul style="list-style-type: none"> 16 000 € / personne et 40 000 € / événement Aucune franchise 	■	■	
<ul style="list-style-type: none"> En cas de défaut ou d'excès de neige Contre-indication médicale de pratiquer une activité à thème 	<ul style="list-style-type: none"> Franchise de 10 % de l'indemnité avec un minimum de 50 € / personne Franchise de 10 % de l'indemnité avec un minimum de 50 € / personne 			■
VOL MANQUE				
<ul style="list-style-type: none"> Prise en charge d'un nouveau billet d'avion dans le cas d'un départ dans les 24 h 	<ul style="list-style-type: none"> Maxi. 50 % du montant du forfait ou 80 % du vol sec 	■	■	
RETARD AERIEN				
<ul style="list-style-type: none"> Retard > 4 heures 	<ul style="list-style-type: none"> 10 % du montant du voyage (250 € maximum) 	■		
BAGAGES ET EFFETS PERSONNELS				
<ul style="list-style-type: none"> Vol, destruction totale ou partielle, perte Franchise uniquement en cas de dommage aux valises Frais de reconstitution des documents d'identité Retard de livraison des bagages > 12 heures 	<ul style="list-style-type: none"> 2 000 € / personne et 10 000 € / événement 50 € / valise 150 € / personne Indemnité forfaitaire de 150 € / personne 	■		
<ul style="list-style-type: none"> Dommages accidentels et vol du matériel de sports ou de loisirs Franchise Bris ou vol du matériel de sport personnel (frais de location) Remboursement en cas de perte ou de vol du forfait d'activité Franchise 	<ul style="list-style-type: none"> 1 000 € / personne 10 % du montant indemnisé (50 € minimum) 8 jours (150 € / personne maximum) 300 € / personne 1 journée 			■
FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR				
<ul style="list-style-type: none"> Suite à un retour anticipé Suite à un rapatriement médical 	<ul style="list-style-type: none"> Prorata temporis Valeur du voyage initial 	■		
<ul style="list-style-type: none"> Interruption de l'activité de sports ou de loisirs 	<ul style="list-style-type: none"> Prorata temporis (400 € maximum) 			■
INDIVIDUELLE ACCIDENT DE VOYAGE				
<ul style="list-style-type: none"> Capital décès ou infirmité permanente totale suite à accident 	<ul style="list-style-type: none"> 7 500 € maxi. / personne et 70 000 € maxi. / évén. 	■		
RESPONSABILITE CIVILE VIE PRIVEE A L'ETRANGER				
<ul style="list-style-type: none"> Dommages corporels, matériels et immatériels Dont dommages matériels et immatériels consécutifs avec une franchise absolue de 150 € par sinistre 	<ul style="list-style-type: none"> 1 000 000 € maximum / sinistre 750 000 € TTC / sinistre 	■		
RETOUR IMPOSSIBLE				
<ul style="list-style-type: none"> Frais de prolongation de séjour Franchise d'1 nuit 	<ul style="list-style-type: none"> 10 % du montant du voyage / nuit / personne avec un minimum de 50 € (maximum 5 nuits) 	■		
ASSISTANCE RAPATRIEMENT				
<ul style="list-style-type: none"> Transport / Rapatriement Retour des membres de la famille ou de 2 accompagnants Présence hospitalisation Prolongation de séjour Frais médicaux à l'étranger Urgences dentaires Franchise frais médicaux et urgences dentaires Rapatriment du corps Frais funéraires 	<ul style="list-style-type: none"> Frais réels Billet retour + taxi Billet aller-retour et 80 € / jour (maximum 10 jours) 80 € / jour (maximum 10 jours) 150 000 € / personne 160 € / personne 30 € / personne / événement Frais réels 2 500 € / personne 	■		
RETOUR ANTICIPE				
<ul style="list-style-type: none"> En cas d'hospitalisation ou de décès d'un membre de la famille, de la garde d'enfant ou du remplaçant professionnel En cas d'attentat survenant à destination ou de sinistre au domicile 	<ul style="list-style-type: none"> Billet retour + taxi Billet retour + taxi 	■		
ASSISTANCE VOYAGE				
<ul style="list-style-type: none"> Avance de la caution pénale Prise en charge des honoraires d'avocat Frais de recherche et de secours en mer et en montagne 	<ul style="list-style-type: none"> 15 000 € / personne 3 000 € / personne 7 500 € / personne 	■		
<ul style="list-style-type: none"> Frais de recherche et de secours en mer et en montagne Frais de secours sur piste de ski balisée Frais de caisson pour la plongée sous-marine 	<ul style="list-style-type: none"> 15 000 € / personne Frais réels Frais médicaux à hauteur de 150 000 € / personne 			■
GARANTIE DES PRIX (avion et bateau)				
<ul style="list-style-type: none"> Prise en charge de la hausse du prix du voyage Seuils de déclenchement 	<ul style="list-style-type: none"> 8 % du prix du voyage avec un maximum de 200 € / personne et 4 000 € / contrat Moyen-courrier : 20 € / pers. Long-cou. : 40 € / pers. 	○		
PROTECTION SANITAIRE				
<ul style="list-style-type: none"> Annulation pour maladie grave suite épidémie ou pandémie Annulation pour refus d'embarquement suite à prise de température 	<ul style="list-style-type: none"> 16 000 € / personne et 40 000 € / événement Franchise : aucune, 10% ou 20% selon option choisie 	○	○	
<ul style="list-style-type: none"> Rapatriment médical en cas d'épidémie ou de pandémie Frais médicaux à l'étranger suite maladie pour épidémie ou pandémie Frais hôteliers suite retour impossible ou mise en quarantaine 	<ul style="list-style-type: none"> Frais réels 150 000 € / personne (franchise 30 € / personne) 150 € / nuit (maximum 14 nuits) 	○		

Les Conditions Générales complètes sont disponibles sur simple demande à votre agent de voyages.

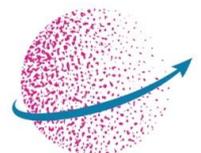
■ Inclus ○ En option

RSD - 14273 - 03.2023 - LEC - Document non contractuel - L'ensemble des marques, logos, charte graphique et argumentaires commerciaux d'ASSUREVER, présents dans le document, sont déposés et sont la propriété d'ASSUREVER. Toute reproduction, partielle ou totale desdits éléments et textes de toute nature, est interdite et fera l'objet de poursuites judiciaires.



TSA 72218
18039 BOURGES CEDEX
Tél : 01 73 03 41 01
www.assurever.com

S.A.R.L. au capital de 516 500 € - RCS Paris B 384.706.941
Société de courtage et de gestion d'assurance immatriculée à l'ORIAS
sous le n°07 028 567 (www.orias.fr)
Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4, place de Budapest - CS 92459 - 75436 PARIS Cedex 9



ASSUREVER
assure vos voyages